



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ANNÉE 2020

v. 24.12.21

Rappel du cadre réglementaire et précision des objectifs de ce rapport annuel :

L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2019 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la Communauté de Communes du Bocage Mayennais dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet www.bocage-mayennais.fr

Validé par le conseil communautaire du 15 décembre 2021

Crédits photos : Shutterstock, CCBM

Edito

1 **La collectivité, ses compétences** p 4

2 **Les temps forts de l'année** p 5

3 **La prévention des déchets – actions de communication** p 6

4 **La collecte** p 8

5 **La valorisation – traitement** p 10

6 **Les flux et tonnages annuels** p 14

7 **Les coûts – le financement** p 19

8 **Perspectives pour l'année suivante** p 24



Atelier de fabrication de papier recyclé

BOCAGE MAYENNAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nouvelle déchèterie à Ambrières-les-Vallées

OUVERTURE LE MERCREDI 28 OCTOBRE 2020

Accès par le Chemin de la Bruyère
Accès par Rue de la Touche

www.bocage-mayennais.fr
Tél : 02.43.08.15.69

LA MAYENNE
EMMAÛS 53

EDITO

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets concerne l'année 2020. Un an s'est écoulé depuis sa clôture, c'est le temps nécessaire afin de collecter l'ensemble des données. Les analyses et les commentaires ne prennent en compte ni le contexte socio-économique ni les décisions prises en 2021

L'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire liée au COVID 19 et à ses conséquences (confinement, limitation des déplacements...).

L'année a été marquée par la construction de deux nouvelles déchèteries l'une à Ambrières les Vallées et l'autre à St Mars sur la Futaie pour un coût total de 914 000 € HT. Le bon financement (subventions : 76%) a permis d'en limiter le prix de revient et son impact sur le budget de fonctionnement.

Pour la première fois depuis 2014, la production de déchets globaux (en tonnage) a diminué de 2% et le tonnage collecté issu des déchèteries a baissé de 4%.

Le taux de valorisation des déchets est de 76%. La loi sur « la transition énergétique et une croissance verte » fixe un objectif de 55% pour 2020 et de 65% pour 2025.

En 2020, la décision a été prise de mieux trier, de réduire et de contrôler les apports. L'évolution des équipements de notre prestataire a permis de mettre en œuvre la simplification du tri dès juillet 2021. Ainsi de nouveaux emballages sont acceptés dans le conteneur d'emballages recyclables (jaune) :

- tous les emballages en plastique (barquettes, pots, boîtes, sacs, sachets et films...);
- tous les petits emballages en métal (capsule de café ou de thé, tubes de dentifrice, opercules, plaquettes de médicaments...).

De nouveaux conteneurs ont été mis en place au cours de l'été.

La maîtrise des quantités de déchets passe par le contrôle d'accès aux déchèteries, ce second dossier est en cours.

La réduction de la quantité de déchets incinérés (conteneurs ordures ménagères) ainsi que la diminution du tout-venant sont actuellement les axes de réflexion afin de réduire les coûts du service propreté. Financé par l'ADEME et le Conseil Départemental, un poste partagé avec Mayenne Communauté et la Communauté de Communes de l'Ernée a été créé.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Guy MENARD

Vice-président de la commission
développement durable « Propreté – PCAET »

1- La collectivité, ses compétences

Le territoire



Chiffres clés du territoire

- 27 communes
- 18 962 habitants (INSEE 2017)
- 520 km²
- 37 habitants/km²
- 95 % de maisons
- 12 % de résidences secondaires

Source INSEE

Les compétences

Les missions de la collectivité en termes de prévention et gestion des déchets regroupent les missions suivantes :

- ▶ Politique de prévention des déchets
- ▶ Collecte des déchets résiduels et collectes des déchets recyclables
- ▶ Gestion des déchèteries
- ▶ Traitement-valorisation des déchets
- ▶ Facturation
- ▶ Autres missions

La compétence de traitement des ordures ménagères a été transférée au Conseil Départemental de la Mayenne depuis le 1^{er} janvier 2003.

2- Les temps forts de l'année

Janvier à mi- octobre

Construction de deux nouvelles déchèteries à Ambrières-les-Vallées et à St Mars-sur-la-Futaie sur des terrains indépendants des sites actuels



Février

Collecte de pneus agricoles :
166 tonnes de pneus apportés par 42 agriculteurs



Mars

Communication liée à la gestion des déchets générés par le coronavirus

#CORONAVIRUS
Que faire de mes déchets ?

Mouchoirs, gants et masques à usage unique

Dans un sac plastique dédié et résistant, à former et à garder 24 heures

Jetez le sac dans la poubelle des ordures ménagères

JAMAIS dans votre bac de tri

#RestezChezVous | CITE®

Mettre ses mouchoirs, gants et masques à usage unique dans les conteneurs de tri peut être dangereux pour le personnel de collecte et de tri.

Août

Animations en déchèteries sur les thèmes suivants :
tri et recyclage des déchets, astuces pour réduire ses déchets et jardiner au naturel.

Des questions sur le tri, le recyclage, comment réduire ses déchets ?

Au mois d'août 2020,
Présence de l'animatrice pour le tri dans les déchèteries pour y répondre.

Composteur + bioseau = 20 €

Composteur en plastique vert

Déchèterie de Gorron
Mercredi 5 août de 14h à 18h
Lundi 10 août de 14h à 18h
Vendredi 14 août de 14h à 18h
Mercredi 19 août de 14h à 18h
Lundi 24 août de 14h à 18h
Vendredi 28 août de 14h à 18h

De bonnes raisons pour trier ses déchets !

1- OFFRIR UNE SECONDE VIE AUX MATÉRIEAUX
670 caissettes recyclées = 11 bouteilles de lait recyclées = 67 bouteilles d'eau recyclées

1 verre = 1 canneton = 1 canette pour 2

2- ECONOMISER LES RESSOURCES NATURELLES
1 tonne de briques alimentaires recyclées = 2 tonnes de bois économisé
1 tonne de bouteilles plastiques recyclées = 700 kg de pétrole brut économisé
1 tonne de carton recyclé = 2 tonnes de papier économisé = 100 m² d'eau économisée de bois

3- PROTÉGER LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT
Bien qu'il ait eu de grandes avancées techniques, le **risque zéro** par rapport aux modes de traitement n'existe pas. C'est pourquoi, il faut **recycler** afin de **diminuer les nuisances** liées au stockage et à l'incinération des déchets.

4- LIMITER LA HAUSSE DU COÛT DES DÉCHETS
Carton collecté en ordures ménagères : 130 €/tonne
Carton trié, déposé en déchèterie et recyclé : 30 €/tonne
Carton trié = Economie de 100 €/tonne

5- CRÉER DES EMPLOIS
100 000 Français se convertissent au recyclage = 30 emplois créés

Octobre

Ouverture de deux nouvelles déchèteries à Ambrières-les-Vallées et à St Mars-sur-la-Futaie et fermeture des anciens sites.



Nouvelle déchèterie à Saint-Mars-sur-la-Futaie

OUVERTURE LE JEUDI 29 OCTOBRE 2020

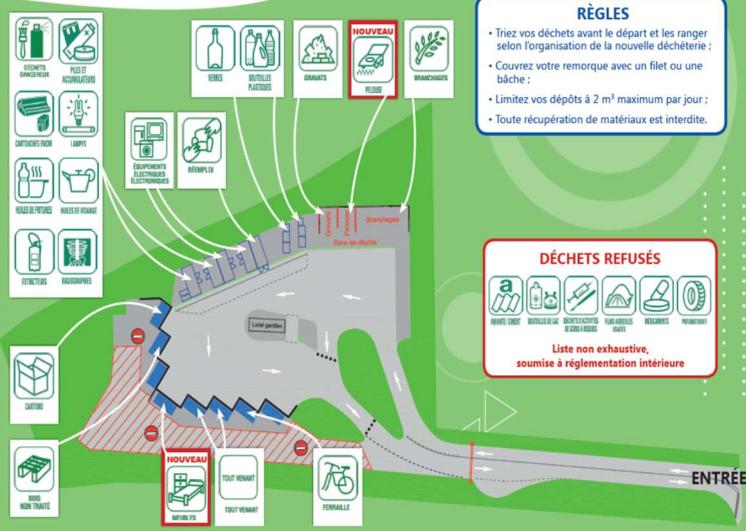


www.bocage-mayennais.fr
Tél : 02.43.08.15.69

Écomobilier
COLLECTER - TRIER - RECYCLER



PLAN DE LA DÉCHÈTERIE



Nouvelle déchèterie à Ambrières-les-Vallées

OUVERTURE LE MERCREDI 28 OCTOBRE 2020



www.bocage-mayennais.fr
Tél : 02.43.08.15.69

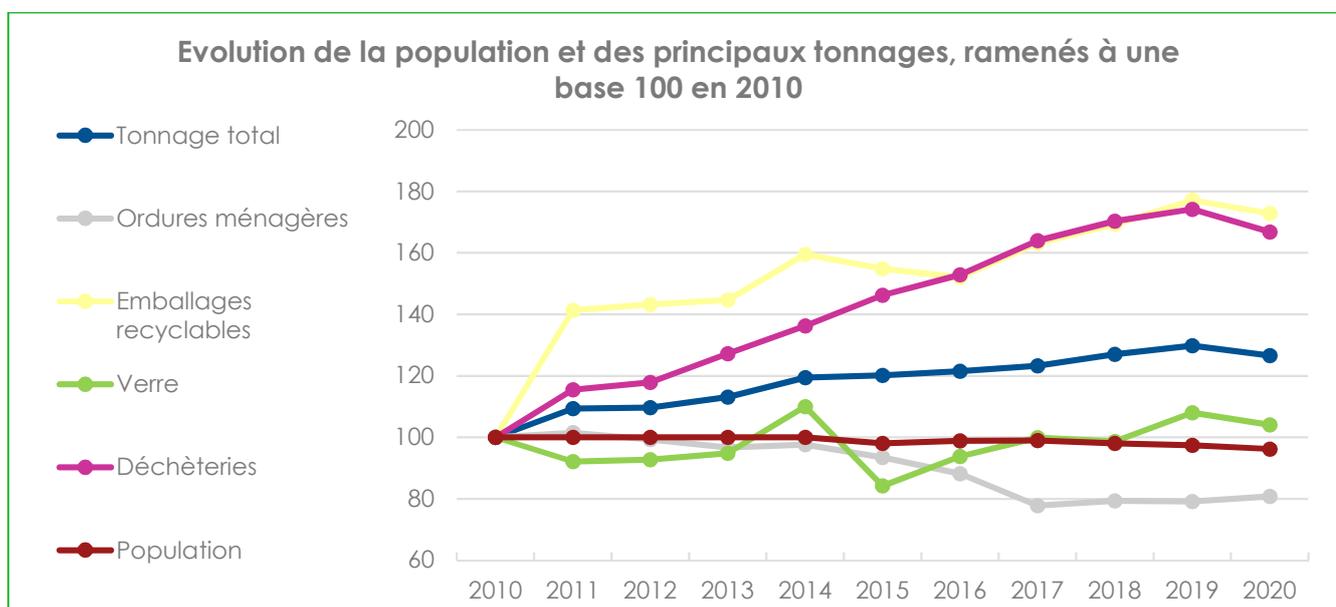


PLAN DE LA DÉCHÈTERIE



3 - La prévention des déchets – communication

Réduction des déchets



La loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020.

Actions de réduction des déchets - communication



22 % de boîtes aux lettres équipées
(source 2019)



55 composteurs vendus en 2020
621 composteurs vendus depuis l'année 2011

Supports écrits

- Sacs de précollecte distribués pendant les animations ;



Actions de réemploi



38 tonnes d'objets en bon état collectés par Emmaüs en 2020

Contribution à l'économie circulaire

- 7 500 tonnes de mâchefers issus du Centre de Valorisation Énergétique des déchets de Pontmain ont été utilisées comme remblai routier sur le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais notamment pour la construction de la nouvelle déchèterie de St Mars-sur-la-Futaie ;

- Utilisation de recyclène pour la construction de banques fixes servant de garde-corps situé le long des bennes des deux nouvelles déchèteries.

Ce matériau est fabriqué à partir de plastique composite recyclé à base de polyéthylène issu de déchets industriels, agricoles et ménagers.

Actions de sensibilisation auprès des écoles

Pour l'année 2020-2021, 376 élèves sensibilisés sur trois thèmes : tri des déchets, gaspillage alimentaire et compostage.



24 interventions ont été effectuées par des associations : Synergies (cycle 1), Bobo Planète (cycle 2), CPIE Mayenne Bas Maine (cycle 3).

Actions de sensibilisation (hors scolaire)

En raison de la crise sanitaire, l'année 2020 a été peu propice à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation.

77 enfants et 108 adultes ont été sensibilisés par le biais des 40 animations :

- 14 visites de déchèterie ;
- 2 interventions en centres de loisirs ;
- 19 animations en déchèterie ;
- 5 animations en EHPAD, médiathèques et écoles ;

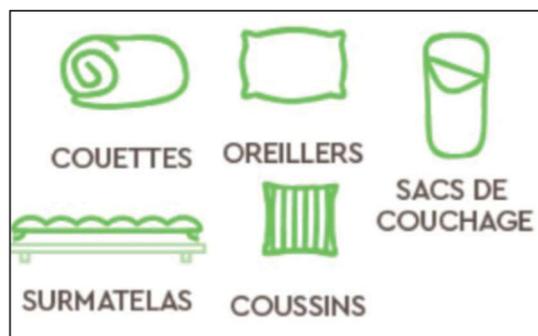
Actions visant à réduire l'enfouissement des déchets issus de la benne tout-venant en déchèterie

Mise en place d'une benne dédiée aux meubles à la déchèterie de St Mars-sur-la-Futaie



Tri des couettes et des oreillers

Ils sont désormais à séparer du reste et à placer à l'emplacement prévu près de la benne meubles.



4 - La collecte

Organisation de la collecte

Ordures ménagères



191 conteneurs répartis en **92 points de propreté**

Collectés 1 fois par semaine

Les déchets doivent être déposés en sacs de 60 litres maximum et fermés.

4 déchèteries

Sur le territoire de la communauté de communes, il existe 4 déchèteries : Ambrières-les-Vallées, Gorron, Oisseau et St Mars-sur-la-Futaie.

Conditions d'accès :

- réservés aux usagers du territoire de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais
- volume maximal autorisé : 2 m³ par jour d'ouverture

Types de déchets acceptés : déchets verts, gravats, ferraille, encombrants, bois, cartons, mobiliers, déchets dangereux, déchets électriques, objets en bon état, textiles.

Emballages recyclables

(papiers, petits cartons, bouteilles plastiques, emballages en métal, briques alimentaires)



200 conteneurs aériens et semi-enterrés répartis en **89 points de propreté**

Collectés 1 fois par semaine ou toutes les 2 semaines selon les communes et les périodes.

Les déchets doivent être déposés en vrac et sans les emboîter.

Conditions de localisation des déchèteries :



Verre



100 conteneurs aériens et semi-enterrés répartis en **89 points de propreté**

Collectés toutes les deux semaines.

Textiles

(vêtements usagés, linge de maison, chaussures, petites maroquineries)



37 conteneurs

Les déchets doivent être déposés en sacs de 50 litres maximum.

Evolutions prévisibles de la collecte : extension des consignes de tri des emballages plastiques.

Informations complémentaires sur la collecte

Mode de gestion

Le vidage des conteneurs d'ordures ménagères, des emballages recyclables, du verre et des bennes issus des déchèteries ainsi que le transport jusqu'au centre de traitement ou de valorisation sont réalisés par des prestataires.

Moyens déployés pour le vidage des conteneurs d'ordures ménagères

- 1 camion grue avec compacteur
- 30 010 km parcours
- 18 000 L de gasoil
- 0,9 ETP (Equivalent Temps Plein)



Moyens déployés pour le vidage des conteneurs d'emballages recyclables et du verre

- 1 camion grue et 1 camion grue avec compacteur
- 21 800 km parcours
- 12 805 L de gasoil
- 0.63 ETP (Equivalent Temps Plein)



Personnel du service propreté :

- 1 responsable du service
- 1 chargé de communication sur le tri et la réduction des déchets
- 2,6 ETP (Equivalent Temps Plein) pour assurer le gardiennage et l'entretien des déchèteries
- 0,5 ETP (Equivalent Temps Plein) chargé de la gestion de la redevance des ordures ménagères

Personnel détaché pour assurer le gardiennage des déchèteries :

- 0,25 ETP (Equivalent Temps Plein) du service voirie de la communauté de communes
- 0,20 ETP (Equivalent Temps Plein) des communes

Service rendu aux usagers non ménagers

	<p>Certains professionnels sont collectés à l'aide de conteneurs d'ordures ménagères ou d'emballages recyclables mis à disposition ou en points de propreté.</p> <p>Ils sont assujettis à la redevance des ordures ménagères.</p>
	<p>Lors de demande d'opération de désarchivage de papiers, la communauté de communes propose gratuitement des conteneurs de tri aux professionnels</p>

5 - La valorisation – traitement

Modes de valorisation des déchets

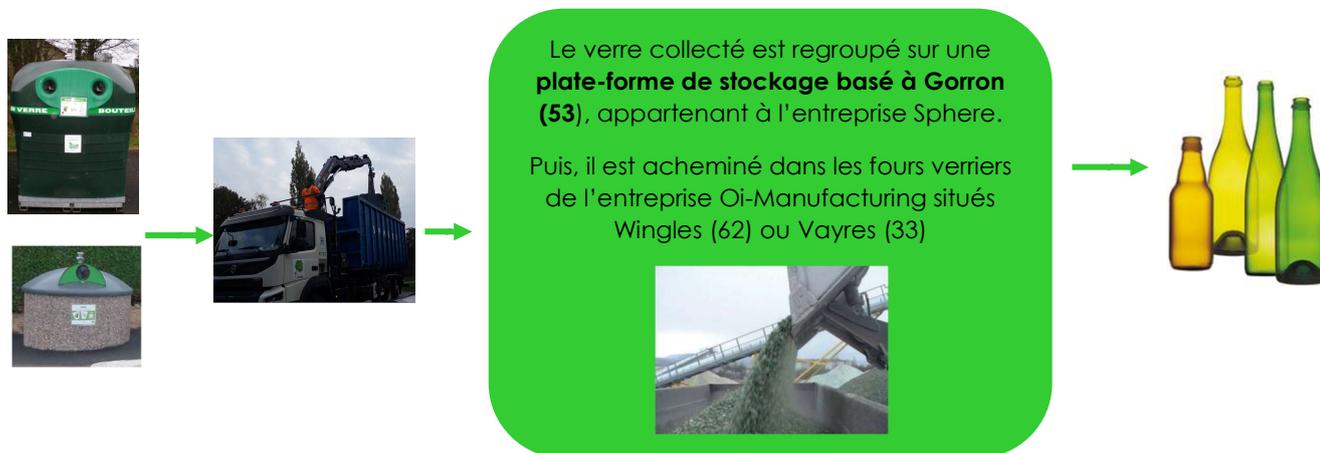
Ordures ménagères



Emballages recyclables



Verre



Déchèteries

Nature du déchet	Collecteur	Repreneur	Objet du traitement	Finalité
Bois non traité	SEP Valorisation (61)	SEP Valorisation Site de Sées (61)	Déchetage	Valorisation énergétique
Cartons	Paprec (53)	Paprec (53)	Conditionnement	Recyclage
Déchets verts	SEP Valorisation (61)	Plateforme de compostage – Ambrières (53) OU EVA, site de la Tannière (53)	Broyage - Maturation – Criblage	Amendement organique
Pelouse	SEP Valorisation (61)	Ferti watt à Fougerolles-du-Plessis (53)	Méthanisation	Valorisation énergétique
Tout-venant	SEP Valorisation (61)	Site de Sita à St Fraimbault de Prières (53)	Enfouissement en CET de classe 2	Stockage
Tout-venant incinérable	SEP Valorisation (61)	Conseil Départemental de la Mayenne	Incinération	Valorisation énergétique
Ferrailles	Passenaud (53)	Passenaud (53) Site de Laval	Conditionnement	Recyclage – vente
Gravats	SEP Valorisation (61)	Installation de stockage de déchets inertes à Céaucé (61) – site géré par la CCBM ¹	Enfouissement en CET de classe 3	Stockage
DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	Géré par l'éco-organisme Ecologic*	Géré par l'éco-organisme Ecologic*	Démantèlement	Valorisation matière et stockage
Textiles	Le Relais de Bretagne (35)	Le Relais de Bretagne (35)	Tri et conditionnement	Réemploi et valorisation matière
Objets en bon état	Emmaüs 53	Emmaüs 53	Tri, conditionnement, réparation	Réemploi
Piles	Géré par l'éco-organisme Corepile*	Géré par l'éco-organisme Corepile	Pyrométallurgie Hydrométallurgie	Valorisation énergétique et recyclage
Cartouches	Collectors (69)	Collectors (69)	Tri	Valorisation énergétique, recyclage et réemploi

Nature du déchet	Collecteur	Repreneur	Objet du traitement	Finalité
Huile végétale	Ouest Collectoil (59)	Ouest Collectoil (59)	Transformation des matières grasses en ester	Valorisation énergétique
Batteries	Passenaud (53)	Passenaud (53)	Conditionnement	Recyclage
Lampes basses consommation et tubes fluorescents	Géré par l'éco-organisme Recylum	Géré par l'éco-organisme Recylum	Broyage, découpage	Valorisation énergétique, recyclage, stockage
Déchets dangereux	Chimirec Site de Javené (35)	Chimirec Site de Javené (35)	Conditionnement	Valorisation énergétique, recyclage, stockage

Présentation des équipements de traitement appartenant à la Communauté de Communes du Bocage Mayennais

	Plate-forme de compostage à Ambrières-les-Vallées (53 300)	Installation de stockage de déchets inertes à Céaucé (61 330)
Mode d'exploitation	Régie	Régie
Capacité de traitement	1 300 tonne/an	23 750 m ³
Quantité maximale autorisée annuellement	1 300 tonne/an	1 700 m ³
Volume traité en 2020	1 188 tonnes estimées	1 390 m ³
Capacité restante		13 480 m ³

Taux de valorisation

Taux de valorisation global (matière et organique)

76 %

Dont **19 %** de valorisation matière

La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectifs d'atteindre 55% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inerte (en masse) en 2020, 65% en 2025.

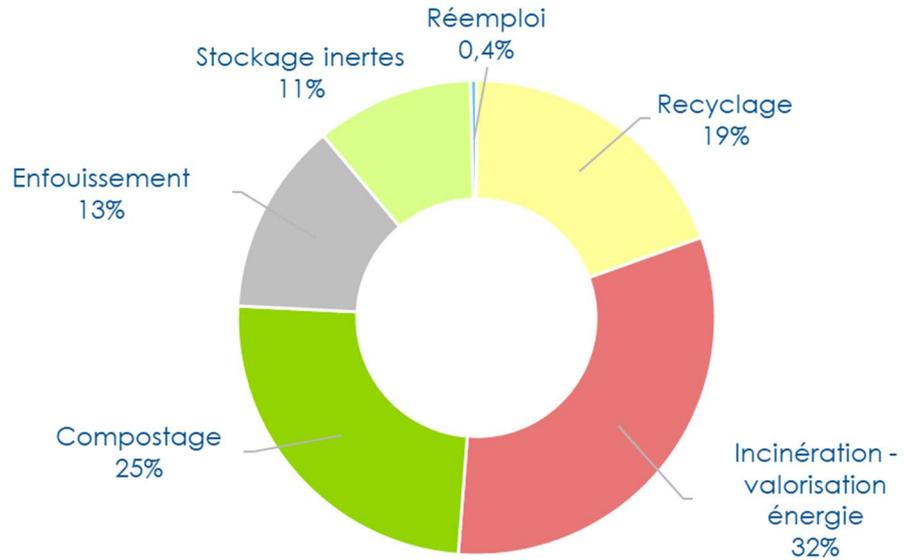
Taux de valorisation énergétique

32 % de valorisation énergétique

Taux de réemploi

0,4 % des déchets sont réemployés par la collecte des objets en bon état par l'association Emmaüs et les textiles par le Relais.

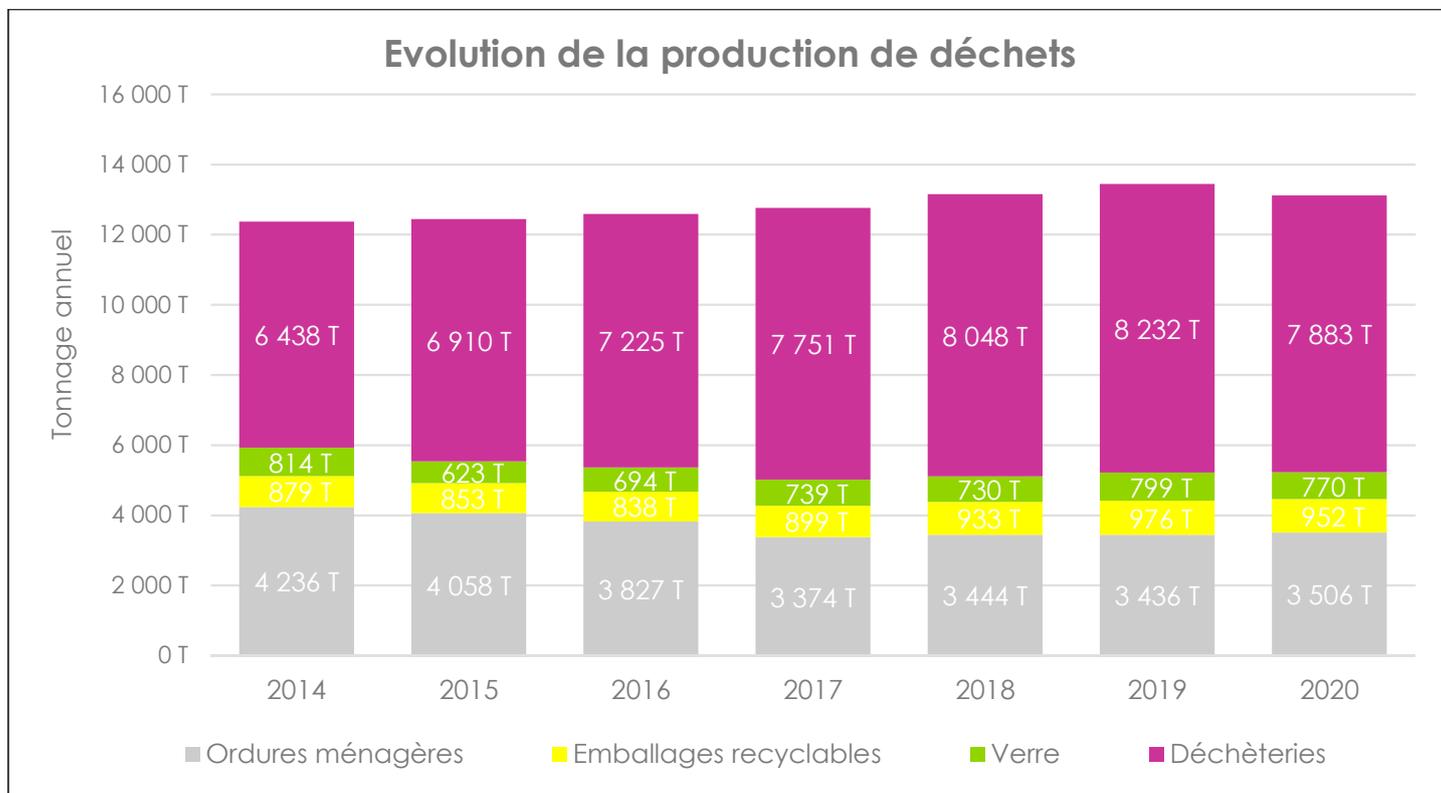
Valorisation des déchets ménagers



6 – Les flux et tonnages annuels

13 111 T

C'est le tonnage total tous flux confondus collectés en 2020 soit **691 kg** de déchets par habitant. En 2019, ce sont **13 443 tonnes**, soit **700 kg** de déchets par habitant qui ont été produits.



Ordures ménagères



3 506 T en 2020
/ **3 436 T** en 2019

Emballages recyclables



952 T en 2020
/ **976 T** en 2019

Verre



770 T en 2020
/ **799 T** en 2019

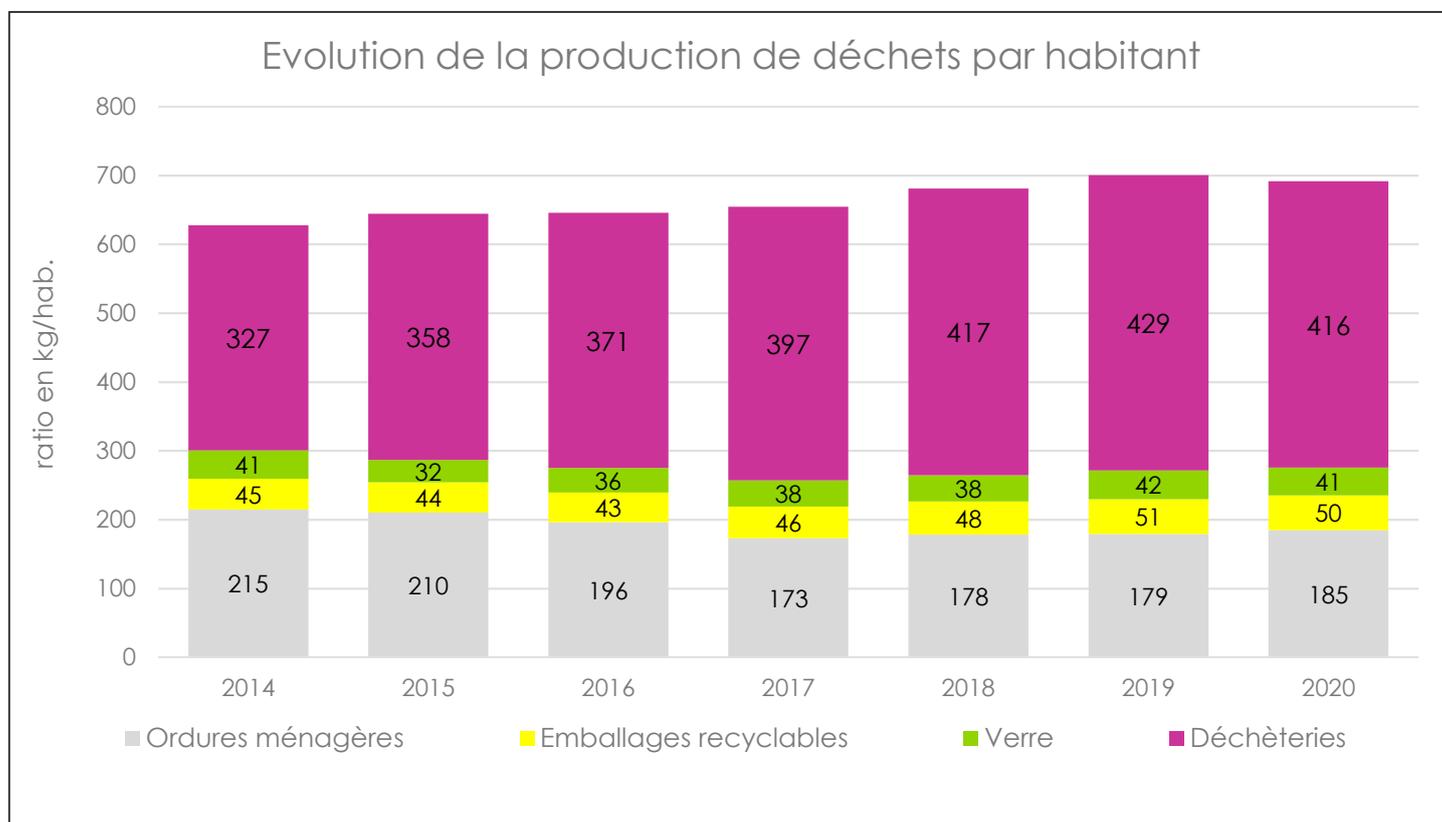
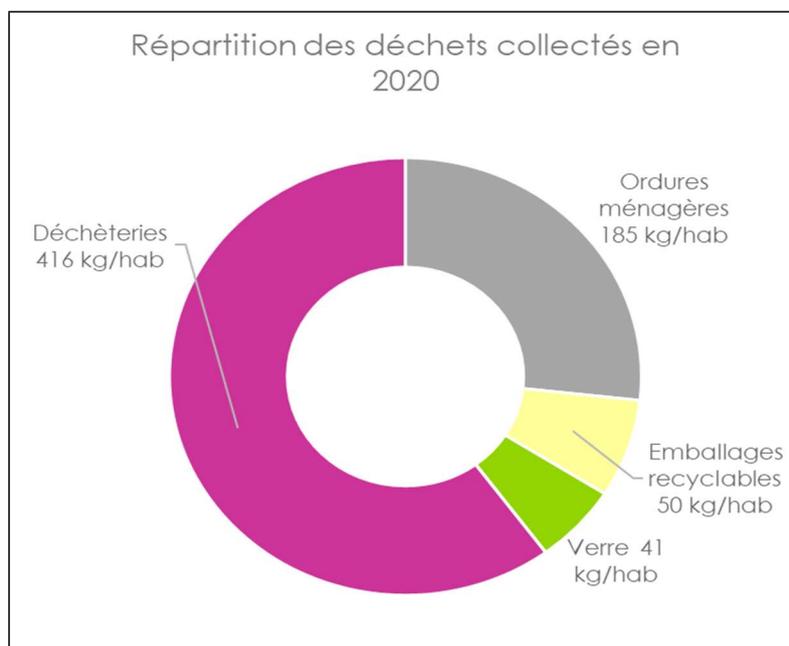
Déchèteries



7 883 T en 2020
/ **8 232 T** en 2019

Pour la première fois depuis 2014, la production de déchets globale (en tonnage) a diminué de 2% et le tonnage collecté issus des déchèteries a baissé de 4 % en 2020.

- Concernant les apports en déchèterie, certains points sont à souligner par rapport à 2019 :
 - Baisse de 8 % du tonnage de déchets verts (pelouse et autres déchets verts confondus) ;
 - Diminution de 6 % du tonnage d'encombrants (tout-venant incinérable et d'encombrants confondus).



Composition des déchets collectés

Zoom sur les ordures ménagères

20 % des déchets présents dans les ordures ménagères auraient pu être recyclés.

A l'échelle départementale, la composition des ordures ménagères a été analysée en avril 2015 suivant la méthode MODECOM développée par l'ADEME. Cette méthode consiste à caractériser le contenu des ordures ménagères afin d'évaluer le gisement par type de matière.



EMBALLAGES RECYCLABLES
29,6 kg/habitant



VERRE
7,4 kg/habitant



FRACTION RÉSIDUELLES
89,5 kg/habitant



DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES
7,4 kg/habitant



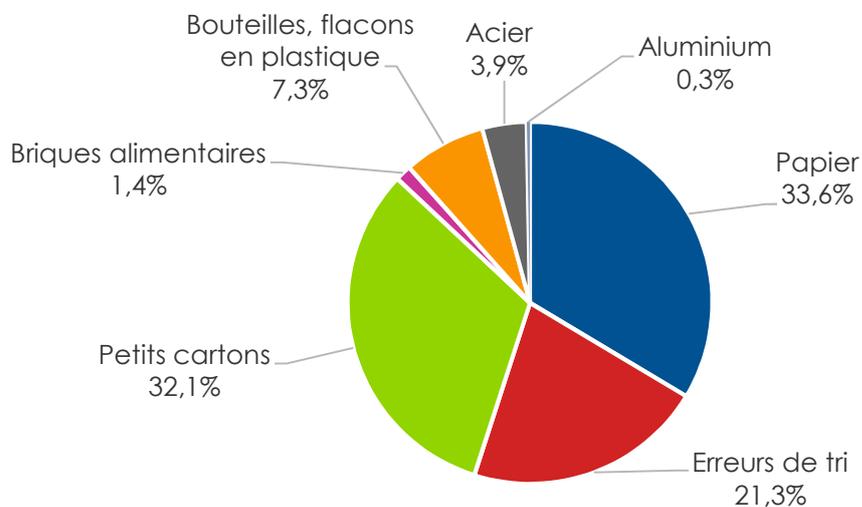
DÉCHETS ORGANIQUES
45,2 kg/habitant

Zoom sur les déchets recyclables

21 % de taux d'erreurs de tri

Au fur et à mesure des années, le pourcentage d'erreurs de tri ne cesse d'augmenter en raison de la complexité de la composition des déchets. D'autre part, la mise en œuvre non généralisée de l'extension des consignes de tri des plastiques à l'échelle nationale, engendre une incompréhension et une ambiguïté des consignes de tri de la part des habitants.

Composition des emballages recyclables

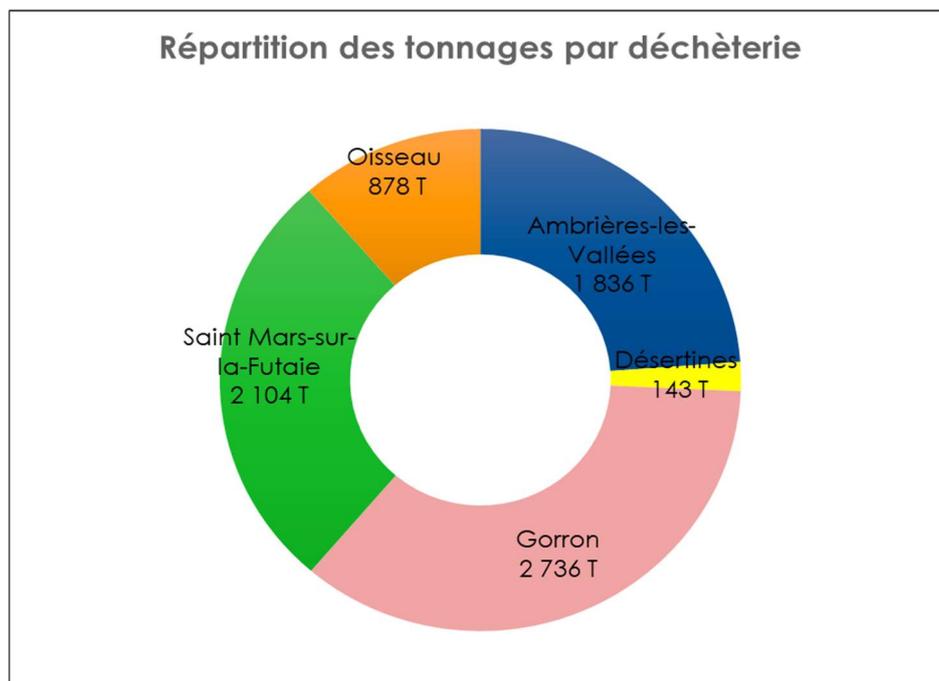
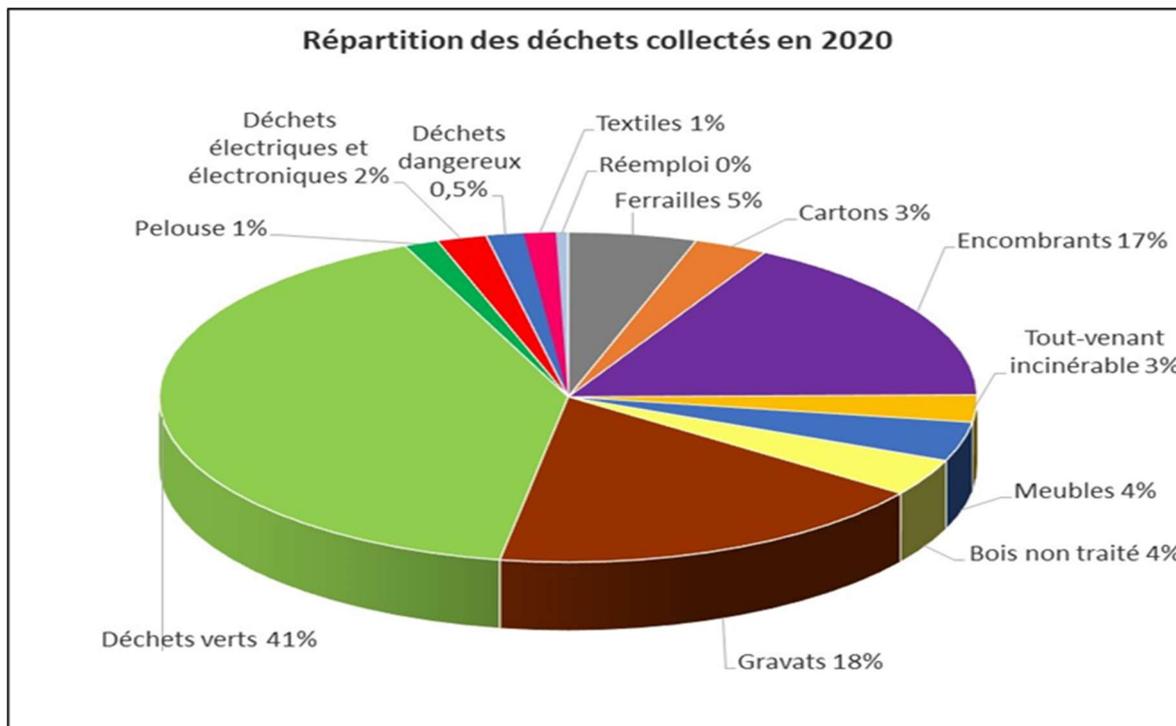


Les déchèteries

7 883 T

C'est le tonnage total apporté en déchèterie en 2020 soit 416 kg de déchets par habitant.

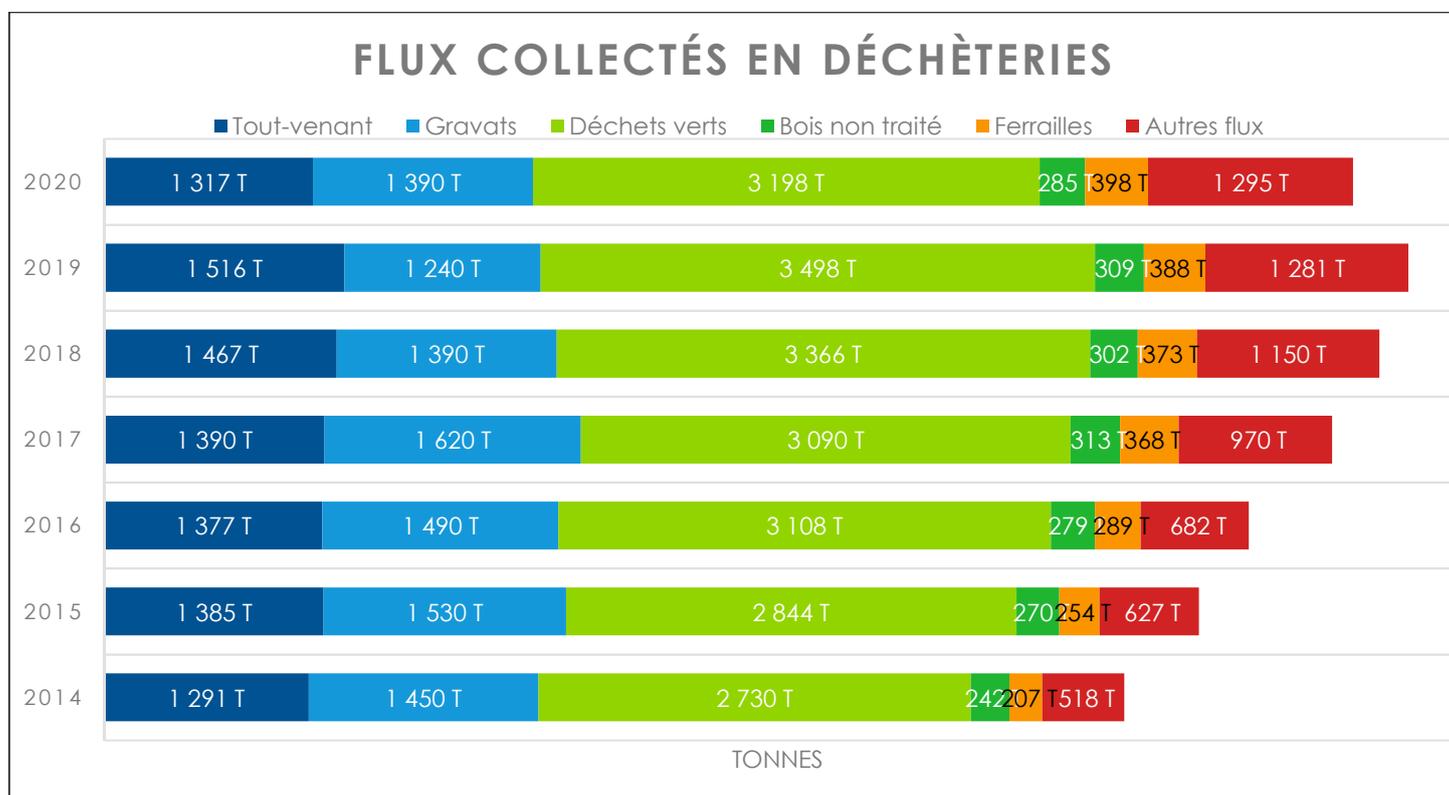
En 2019, ce sont 429 kg de déchets par habitant qui ont été produits soit 8 232 tonnes.



Evolution des tonnages

	2019	2020	Evol. 2019/2020
Déchets verts	3 498	3 198	- 9 %
Pelouse	184	106	- 42%
Tout-venant	1 516	1 317	- 13%
Tout venant incinérable	109	209	92 %
Gravats	1 240	1 390	12 %
Ferrailles	388	398	3 %
Bois non traité	309	285	- 8%
Cartons	209	229	10 %
Meubles	305	301	13%
Déchets électriques	206	197	- 4%
Déchets dangereux	111	117	5 %
Objets réemployables	37	38	3 %
Textiles	120	98	- 18%

Evolution des flux collectés en déchèteries



7 - Les coûts - financement

Le compte administratif

	Dépenses	Recettes
Budget de fonctionnement	1 615 644 €	1 480 338 €
Budget d'investissement	1 088 395 €	1 365 124 €

Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

La Communauté de Communes du Bocage Mayennais a choisi la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour financer le service public de collecte et de traitement des déchets.

Cette redevance comprend :

- le vidage des conteneurs d'ordures ménagères ;
- le vidage des conteneurs de tri et le tri des emballages recyclables (*papiers, petits cartons, verre...*) ;
- le traitement des ordures ménagères ;
- le fonctionnement des déchèteries (*accès aux sites, transport et traitement des déchets, amortissement des installations*).

Pour les professionnels, une redevance est calculée selon différents critères (type d'activité, surface, nombre de salariés...), sauf pour les entreprises où des conteneurs d'ordures ménagères sont mis à disposition.

Pour les particuliers, elle est calculée en fonction du nombre de personnes présentes au foyer.

1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes et plus
71,28 €	99,77€	121,37 €	142,52 €

➤ Point sur l'évolution des tarifs de la redevance pour une personne seule :

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
53,64	67,05	71,41	72,2	72,2	75,1	75,85	75,85	75,85	76,92	76,92	79,08
2015	2016	2017	2018	2019	2020						
79,08	79,08	67,52	67,52	68,52	71,28						

Le montant perçu au titre de la redevance de 2020 s'élève à 1 047 894 € HT.

Principales prestations rémunérées à des entreprises

Désignation	Titulaire	Montant € HT	Date de fin de marché
Collecte des ordures ménagères	Sphere	146 141	31/12/2022
Collecte des déchets recyclables	Sphere	146 737	31/12/2022
Tri des emballages recyclables	Sphere	107 096	31/12/2022
Collecte et traitement des déchets issus des déchèteries (sauf le carton)	Sep Valorisation	169 357	31/12/2022
Broyage et criblage des déchets verts	Eva	87 075	31/12/2022
Collecte et traitement des déchets dangereux	Chimirec	79 456	31/12/2022

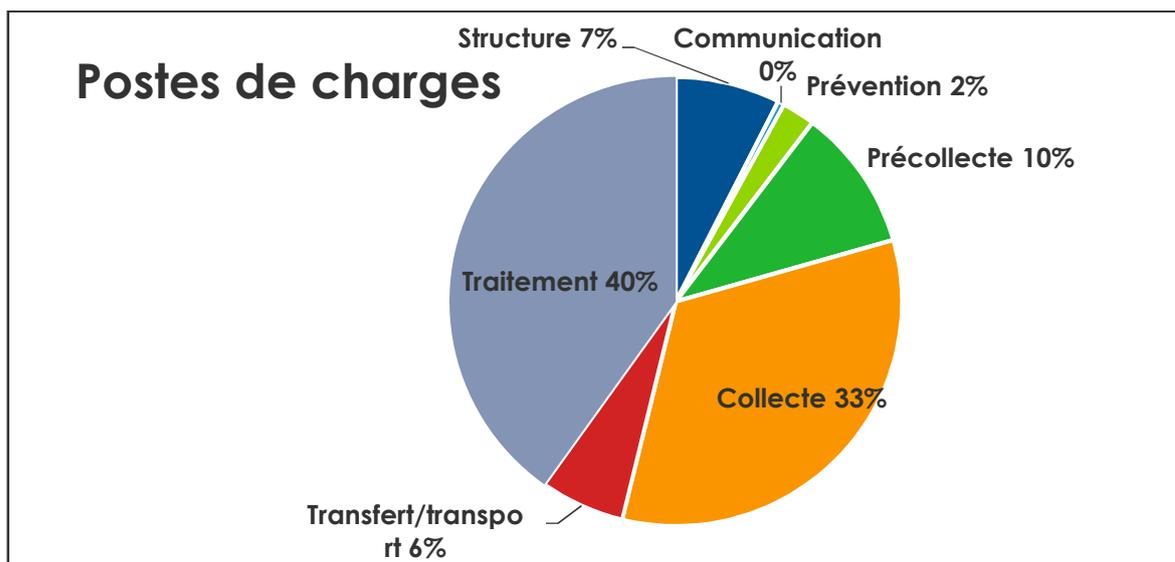
Les coûts du service selon la méthode Compta-coût

Compta-coût est une méthodologie d'expression des coûts qui repose sur une comptabilité analytique. Il offre une méthodologie pour l'enregistrement des dépenses et des recettes propres à la gestion des déchets et une répartition des coûts par types de déchets.

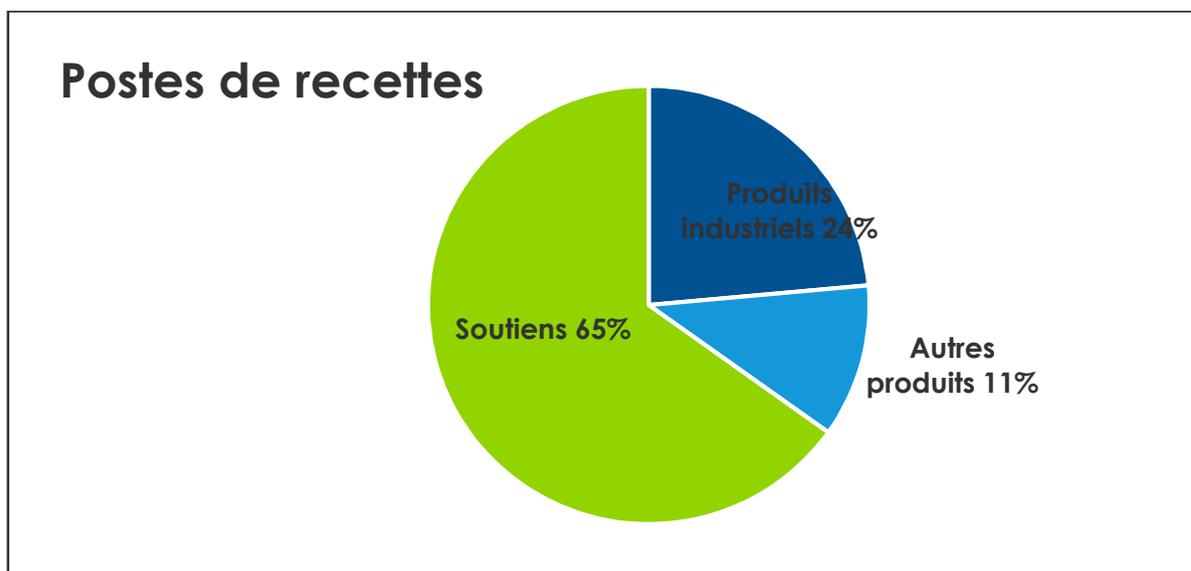
→ La matrice

Année 2020 Montants en euro HT			Flux de déchets					Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Autres services (pneus)		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	38 501,00	6 555,00	28 805,00	49 855,00		123 716,00	
		Communication	763,00	763,00	5 338,00	763,00		7 627,00	
		TOTAL Fonctionnelles	39 264,00	7 318,00	34 143,00	50 618,00		131 343,00	
	Techniques	Prévention	12 488,00	3 386,00	17 314,00	11 276,00	1 577,00	46 041,00	
		Pré-collecte	127 496,00	14 209,00	27 581,00			169 286,00	
		Collecte	146 141,00		119 814,00	278 054,00	5 155,00	549 164,00	
		TOTAL Collecte et pré-collecte	273 637,00	14 209,00	147 395,00	278 054,00	5 155,00	718 450,00	
		Transfert/Transport				100 316,00		100 316,00	
		Tri et conditionnement			107 096,00	2 975,00		110 071,00	
		Compostage				87 075,00		87 075,00	
		Incinération	224 015,00			13 688,00		237 703,00	
		Autre valorisation matière ou énergie				7 735,00	18 398,00	26 133,00	
		Stockage de déchets non dangereux				92 876,00		92 876,00	
		Traitement des inertes				2 869,00		2 869,00	
		TOTAL Traitement des déchets non dangereux	224 015,00		107 096,00	207 218,00	18 398,00	556 727,00	
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				79 456,00		79 456,00	
		[REG] Transfert/Transport - Collecte		26 923,00				26 923,00	
	TOTAL Techniques	510 140,00	44 518,00	271 805,00	676 320,00	25 130,00	1 527 913,00		
	TOTAL Charges			549 404,00	51 836,00	305 948,00	726 938,00	25 130,00	1 659 256,00
	Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie		14 374,00	39 541,00	38 826,00		92 741,00
Autres produits (composteurs)			1 022,00			438,00		1 460,00	
TOTAL Industriels			1 022,00	14 374,00	39 541,00	39 264,00		94 201,00	
Soutien		Tous soutiens des sociétés agréées	16 827,00	10 354,00	194 827,00	34 206,00		256 214,00	
Aides		Reprises des subventions d'investissements (amortissements)		6 070,00	11 783,00	15 278,00		33 131,00	
		Subventions de fonctionnement	2 219,00	171,00	1 138,00	2 162,00	5 695,00	11 385,00	
	TOTAL Aides	2 219,00	6 241,00	12 921,00	17 440,00	5 695,00	44 516,00		
TOTAL Produits			20 068,00	30 969,00	247 289,00	90 910,00	5 695,00	394 931,00	
Autres infos	Contribution des usagers	REOM	398 223,00	30 633,00	204 217,00	388 012,00		1 021 085,00	
		Redevance spéciale & facturations usagers					9 731,00	9 731,00	
		TOTAL Contribution des usagers	398 223,00	30 633,00	204 217,00	388 012,00	9 731,00	1 030 816,00	
	TOTAL Contributions			398 223,00	30 633,00	204 217,00	388 012,00	9 731,00	1 030 816,00

→ Les charges



→ Les produits



→ Hiérarchisation des principaux postes de charges

Principaux postes de charges	Montant en €	Pourcentage
Traitement des déchets issus des déchèteries	286 673 €	17 %
Traitement des ordures ménagères	224 015 €	14 %
Transport des déchets issus des déchèteries	278 054 €	17 %
Collecte des emballages recyclables et le verre	146 737 €	9 %
Collecte des ordures ménagères	146 141	9 %
Tri des emballages recyclables	107 096 €	6 %
Gardiennage et amortissement déchèteries	100 316 €	6 %
Part des 7 principaux postes de charges	1 289 031€	78 %

→ Récapitulatif des différents coûts

Il existe différents niveaux de coûts :

- **coût complet** : correspondant à la totalité des charges ;
- **coût technique** : coût complet diminué des recettes industrielles (ventes de matériaux liées aux filières de recyclage) ;
- **coût partagé** : coût technique déduit des soutiens des éco-organismes (Citeo pour les emballages recyclables, Eco-Mobilier pour les meubles...) ;
- **coût aidé** : coût partagé moins les subventions des partenaires et les amortissements.

Coûts	Flux de déchets					Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Autres services	
Coût complet	549 404	51 836	305 948	726 938	25 130	1 659 256
Coût technique	548 382	37 462	266 407	687 674	25 130	1 565 055
Coût partagé	531 555	27 108	71 580	653 468	25 130	1 308 841
Coût aidé HT	529 336	20 867	58 659	636 028	19 435	1 264 325
Montant des contributions	398 223	30 633	204 217	388 012	9 731	1 030 816
Différence entre coûts aidés et complets	-4%	-60%	-81%	-13%	-23%	-24%

8 - Perspectives pour l'année suivante

Les projets et les axes de travail pour l'année 2021 seront les suivants :

- **Préparation pour la mise en œuvre de la simplification du tri ;**

Ainsi, de nouveaux emballages seront acceptés dans le conteneur d'emballages recyclables (jaune) :

- tous les emballages en plastique : barquettes, pots, boîtes, sacs, sachets et films...
- tous les petits emballages en métal : capsules de café ou de thé, tubes de dentifrice, opercules, plaquettes de médicaments...

Ce changement nécessitera l'acquisition de nouveaux conteneurs, de travaux pour agrandir l'espace propre pour certains points, le changement de la signalétique des consignes de tri, de la communication pour informer les habitants...

- **Contrôle d'accès sur toutes les déchèteries du territoire**

Le principe est de présenter une carte sur un lecteur situé à l'entrée des sites pour déclencher l'ouverture de la barrière.

Les objectifs sont de :

- contrôler la provenance et ainsi éviter le dépôt de déchets extérieurs à la communauté de communes et faire supporter le surcoût engendré aux administrés de l'intercommunalité ;
- améliorer le service rendu aux usagers : fluidifier la circulation, renforcement de la sécurité en limitant le nombre de véhicules ;
- établir un suivi statistique de la fréquentation et adapter les horaires aux besoins des usagers.

Ces cartes seront également compatibles pour l'ouverture des conteneurs semi-enterrés d'ordures ménagères dans un éventuel projet de contrôle d'accès.

- **Renforcement de la communication sur le tri et la réduction des déchets** (*animations scolaires, sensibilisation en porte-à-porte...*)